

# Ceux que l'on paie pour étudier : enquête sur les privilèges de l'école

31 août 2017



en étudiant.

Comment ça marche ? Le principe est simple : dans certaines écoles qui préparent à la fonction publique, l'État rémunère la formation de l'étudiant à condition qu'il s'engage à le servir durant dix ans au minimum. Ainsi, un élève de l'École nationale d'administration (ENA) reçoit une rémunération mensuelle brute de 1 672 euros pendant ses deux années d'études. Un élève de l'École normale supérieure (ENS) touche 1 494 euros bruts par mois durant ses quatre années de formation et un attaché statisticien de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) perçoit chaque mois 1 550 euros bruts auxquels s'ajoute une prime de 1 700 euros pour l'ensemble de la scolarité, qui couvre les périodes de stages obligatoires.

D'autres étudiants, comme ceux de l'École polytechnique ou de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM), ont le statut de militaire dès leur entrée dans l'école. De ce fait, les premiers touchent une solde mensuelle de 475 euros bruts ainsi qu'une indemnité de frais de 411 euros. Les seconds perçoivent de 1 326 euros nets par mois en première année à 1 560 euros la troisième année [2] Les étudiants de ces deux grandes écoles bénéficient en plus d'une couverture sociale et d'avantages en nature comme des réductions particulières à la SNCF ou encore des aides financières pour couvrir leurs frais de repas. On peut encore citer en exemple d'autres grandes écoles comme celles de la magistrature ou de l'aviation civile dont les élèves sont rémunérés par l'État entre 1 662 et 2 300 euros bruts mensuels.

Cerise sur le gâteau, une partie des élèves sélectionnés par ces grandes écoles acquièrent, dès leur entrée en formation, le statut de fonctionnaire stagiaire avec tous les avantages qui en découlent en matière d'avancement, mais surtout celui de commencer à cotiser pour leur retraite pendant leurs études. Non seulement ils ont la chance de faire des études pour lesquelles ils seront très largement rémunérés toute leur vie mais, en plus, ils gagnent un bonus de deux ou trois années de travail en moins ! Qui dit mieux ?

Pourquoi donc faudrait-il payer des jeunes pour étudier ? À l'origine, l'idée est d'attirer vers le service public une partie des meilleurs élèves. En contrepartie, ils s'engagent à servir la collectivité pendant dix ans à l'issue de leurs études. Ce qui pouvait se comprendre quand la fonction publique manquait de hauts cadres mais qui a perdu sa raison d'être aujourd'hui, sans être supprimé. Devenir haut fonctionnaire, enseignant, juge ou ingénieur aéronautique n'a plus rien d'un sacrifice : la 'contrepartie', servir l'État pendant quelques années, est très mince. Le financement des études devient une pure aubaine pour un grand nombre d'enfants issus de milieux ultra-favorisés.

Plus choquant encore : l'engagement décennal pour les élèves de certaines grandes écoles n'est pas toujours respecté [3] Les futurs cadres formés pour la fonction publique partent en effet souvent exercer dans le privé où les salaires sont beaucoup plus élevés. Dans ce cas, la règle veut que les élèves remboursent une partie des frais de scolarité pris en charge par l'État durant toutes leurs études, mais les usages ne sont pas aussi clairs. De leur côté, à l'issue de leur formation, les ingénieurs de l'École nationale de l'aviation civile intègrent la direction générale de l'aviation civile, les attachés statisticiens ont un poste assuré au sein de l'Insee, les officiers ingénieurs de Saint-Cyr obtiennent le grade de lieutenant dans un régiment.

Compte tenu de la faible part de personnes d'origine modeste dans les grandes écoles (lire [Des classes préparatoires et des grandes écoles toujours aussi fermées](#)), les élèves que l'État rémunère proviennent dans leur immense majorité des classes aisées. La dépense engagée par l'État est un pur effet d'aubaine pour leurs parents. Le cadeau n'est pas mince : deux années d'études payées 1 500 euros par mois représentent 36 000 euros au total qui peuvent servir, par exemple, à se constituer un apport pour un éventuel achat immobilier. La reproduction sociale est ainsi assurée.

L'État dépense déjà beaucoup d'argent à la formation des élites scolaires au détriment de la masse des étudiants. Un élève de l'ENA lui coûte par exemple 82 900 euros par an alors que la dépense annuelle moyenne par étudiant équivaut en France à 11 700 euros [4] (donnée pour 2015). A-t-on vraiment besoin d'en rajouter en payant la scolarité de futurs hauts fonctionnaires issus de l'élite sociale ? À une période où l'argent public se fait rare, il ne serait pas difficile de lui trouver un meilleur usage, en élargissant par exemple les bourses d'enseignement supérieur aux classes

Jackpot : pour certains étudiants, cette rentrée est très spéciale car elle signifie qu'ils vont gagner de l'argent pour suivre leur scolarité [1] Pas une mince somme : entre 1 300 et 2 300 euros par mois, ce que certains touchent après des années d'ancienneté au travail, bien au-delà des bourses de l'enseignement supérieur versées aux plus pauvres. Bonus : ces années d'études sont prises en compte pour la retraite.

Pour la plupart des jeunes des milieux modestes ou des couches moyennes qui obtiennent le bac, poursuivre des études coûte très cher, parfois trop même pour qu'ils puissent en envisager. Un quart de l'ensemble des étudiants doit travailler tout en étudiant (voir encadré). Être serveur dans la restauration rapide et suivre les cours dans l'enseignement supérieur demande des efforts considérables. Tout l'inverse de ceux qui obtiennent d'être payés

## Un quart des étudiants travaillent pour payer leurs études

23 % des étudiants sont contraints de travailler pour financer leurs études dans le supérieur, selon les chiffres 2013-2015 du ministère du Travail [5] Serveurs, gardiens d'hôtel, livreurs, etc. La moitié des emplois exercés par les étudiants n'ont aucun rapport avec leurs études et les pénalisent dans leur cursus.

Matéris Schneider en plus chaque mois une indemnité de formation de 568 euros bruts (sauf lorsqu'ils sont en stage). (2) Les élèves bénéficient d'une couverture sociale, de la validation des années de scolarité pour les droits à retraite et d'avantages annexes (tarifs SNCF, subvention pour prix du repas). (3) Pour un célibataire sans enfant(s) à charge, au premier échelon (4) S'ajoute une indemnité de formation de 321 euros bruts/mois en dehors de la période des stages et les indemnités de stage. Ces stages de plein exercice pour l'autorité judiciaire représentent 70 % du temps de la scolarité. Les auditeurs bénéficient des dispositions du statut général de la fonction publique (congrés, arrêt maladie, maternité). (5) Dans le cas contraire, ils sont astreints au remboursement des rémunérations perçues au cours de la formation, avec possibilité d'exonération. (6) Une indemnité de 700 € par an, comme les internes des hôpitaux, ce qui est dans une situation différente. Par ailleurs, nous n'avons pas recensé l'ensemble des écoles qui rémunèrent les étudiants. (7) Plus un stage de pilotage gratuit en vue d'obtenir le brevet de pilote d'avion privé.

| Rémunération mensuelle                                                                                         | Durée   | Statut de l'étudiant                          | Coût de la scolarité                                                | Contrepartie                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| École nationale d'administration (ENA)<br>1 672 € bruts (1)                                                    | 2 ans   | Fonctionnaire stagiaire                       | gratuit                                                             | Servir l'État pendant une durée minimum de 10 ans                                                                                                              |
| École normale supérieure (ENS)<br>1 494 € bruts                                                                | 4 ans   | Fonctionnaire stagiaire                       | 200 à 250 euros selon l'école + frais de sécurité sociale étudiante | Servir l'État pendant une durée minimum de 10 ans (les 4 années d'études sont décomptées dans l'engagement décennal).                                          |
| École Polytechnique<br>475 € bruts + indemnité de frais de 411 € à partir du 9e mois de scolarité (2)          | 4 ans   | Militaire (officier)                          | gratuit                                                             | Accomplir au moins dix années dans un service public                                                                                                           |
| École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM)<br>1 326 € nets 1ère année, 1 386 € 2e année, 1 560 € 3e année (3) | 3 ans   | Militaire                                     | gratuit                                                             | Intégration dans un régiment au grade de lieutenant                                                                                                            |
| École nationale de la magistrature<br>1 662 € bruts (4)                                                        | 31 mois | Agent public de l'État (auditeurs de justice) | gratuit                                                             | Engagement à rester au service de l'État pour 10 ans (5)                                                                                                       |
| École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (Ensa)<br>1 550 € bruts (6)                 | 24 mois | Fonctionnaire stagiaire                       | gratuit                                                             | Intégration à l'Insee                                                                                                                                          |
| École d'ingénieurs fonctionnaires de l'École nationale de l'aviation civile<br>2 300 € (7)                     | 3 ans   | Fonctionnaire ou civil                        | gratuit                                                             | Intégration dans la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) au sein du corps des IEEAC (Ingénieur des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile) |

Source : ENA, ENM, ENAC, ENS, ENSAI, Polytechnique - © Observatoire des inégalités